
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 31 du mois de mai à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

Mme Bénédicte LABBE, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Alexandre DANJEAN, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Thiphaine RAGUENEL, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 2 M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
M. Patrick MORISSET qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH

Absents 2 : M. Steve LOZANO
M. Joris MONSEIGNE

M. Philippe Wilhelm est élu secrétaire de séance.

N° DL31052018-02 : Dénomination de la voie de desserte du lotissement « les Allées du Sud ».

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies lorsque celles-ci sont communales ou ont vocation à le devenir.

La SARL Médoc Investissement obtenu le 13 septembre 2016 un permis d'aménager un lotissement de 12 lots dénommé « les Allées du Sud » sur des terrains se situant entre la rue de la Promenade et la rue Paul Valéry.

L'aménageur a réalisé une voie desservant le lotissement, reliant la rue de la Promenade et la rue Paul Valéry. Cette voie formant un lien entre deux voies publiques est ouverte à la circulation du public et est qualifiée de voie secondaire.

En coordination avec les services de la Poste, cette voie a été dénommée « allée du Sud ».

Toutefois, le pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC) du service des impôts des particuliers (SIP) de Bordeaux a, par courriel du 10 avril 2018, signalé que cette voie ne figurant pas au répertoire informatisé des voies et lieux-dits (RIVOLI), il convenait qu'elle soit créée par une délibération du conseil Municipal.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DECIDE de nommer « allée du Sud » la voie de desserte du lotissement « les Allées du Sud ».

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



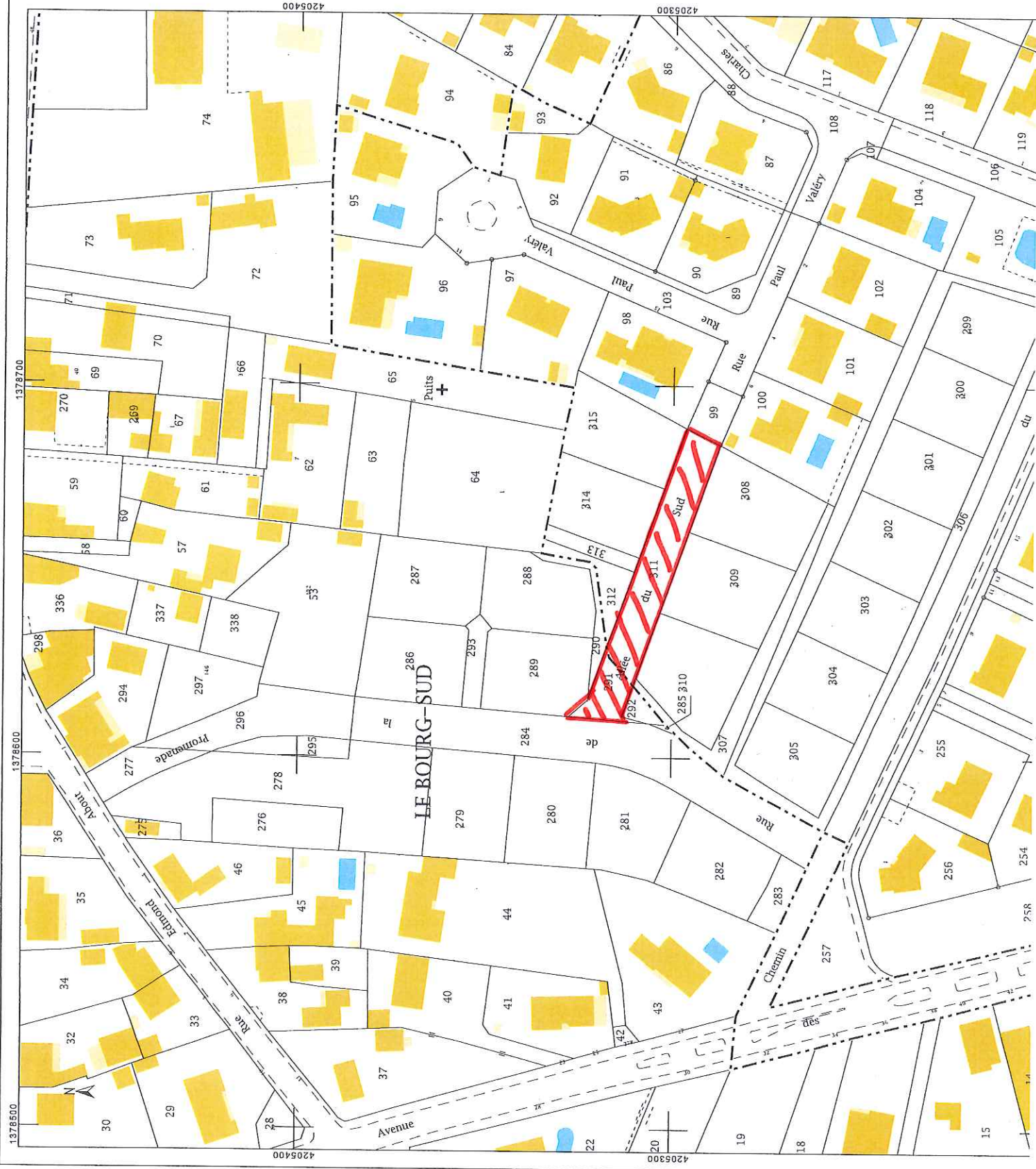
Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **06 JUIN 2018** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **06 JUIN 2018**

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
GIRONDE
Commune :
LACANAU

Section : DA
Feuille : 000 DA 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/05/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC
Cité Administrative - Boite 53 Tour B - 14ème
Etage 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 - fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr.

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publiques